Gj Avenir Sèvre Bocage
La Chapelle - Chanteloup - Courlay - Clazay

Réglement du loto bouse

Objet du règlement

L'objet du présent réglement est de définir les modalités et l'organisation du jeu de ce 2ème " loto bouse", organisé par le Groupement Jeunes Avenir Sevre Bocage, qui aura lieu le dimanche 10 juin 2018 sur le terrain de football de CHANTELOUP.
Toutes personnes possédant un billet accepte de ce fait le règlement tel qu'il est établi par l'association.

Description du jeu

Le loto bouse consiste à placer une ou plusieurs vaches sur une surface quadrillée en cases numérotées .
La surface des cases est un carré de 1mx1m.
Dès que le bovin est libre de ses déplacements, le numéro de la case sur laquelle tombe la "bouse" détermine le gagnant.

Liste des lots

les 3 principaux lots sont déterminés par les bouses
1er lot: 1 voyage au choix pour une valeur de 1000€
2ème lot: 1 week end au puy du fou (parc+cinéscénie)
3ème lot: 1 nuit dans une cabane dans les arbres
Les autres lots sont tirés au sort préalablement.
Le retrait des lots s'effectuera sur place ou nous contacterons par téléphone les gagnants absents.
Pour cela, il est important de bien remplir le talon des billets de tombola

Deroulement du jeu

Le jeu est animé par un responsable de l'association.
Avant le début du jeu, les bovins sont conduits au centre du terrain sur une zone neutre (sans numéro).
Le jeu commence à 15h00 par lâcher 2 vaches qui deviennent libres de leurs déplacements.
Un décompte de 2 minutes est fait avant que le départ réel du jeu soit homologué.(soit 15h02)
Si une bouse est faite avant les 2 minutes, celle-ci ne compte pas.
Ensuite, dès lors que la **1ère bouse** est faite, le numéro sur laquelle se situe la bouse désigne le gagnant du **3ème lot: soit 1 nuit dans une cabane dans les arbres**
La 2ème bouse désigne le 2ème lot: soit 1 week end au puy du fou (parc+cinéscénie)
La 3ème bouse désigne le gagnant du 1er lot: soit 1 voyage au choix pour une valeur de 1000€.
Si une bouse venait à se situer sur plusieurs cases,(vache qui bouse en marchant ou bouse qui fuse!)
la case gagnante sera celle où la bouse représente la plus grande surface.
Dans le cas où les surfaces seraient équivalentes, un tirage au sort entre les cases concernées sera effectué.
Tous ces contrôles seront effectués par 2 personnes responsables de l'association.

La durée du jeu est limitée à 3h00. au dela, les lots non encore attribués seront tirés au sort.

Surface et nombre de cases

La surface quadrillée sera fonction du nombre de billets vendus et les cases de1mx1m seront regroupées autour de la zone neutre centrale. Chaque billet est numéroté et représente la case de ce même numéro.
La numérotation de chaque case sera faite de façon aléatoire et affichée le jour même sur un panneau.

horaires

Début du jeu 15h00 et Fin à 18h00 maximum.
En cas de force majeure, si le jeu ne pouvait pas se dérouler correctement (vaches malades, grosses intempéries effaçant les lignes…) alors les lots seront tirés au sort.